



Association sans but lucratif - Enseignement secondaire

Circulaire d'information n°4

Place Jean Vander Elst, 25 – 1180 Bruxelles
Tél : 02/345.46.26 – Fax : 02/345.42.50

Avenue Fontaine Vanderstraeten, 11 – 1190 Bruxelles
Tél : 02/344.44.10 – Fax : 02/345.12.55

Document à remettre au titulaire

Déplacements – ne concerne que les élèves du 2^{ème} et 3^{ème} degré

Pour toute activité ayant lieu à l'extérieur de l'établissement (sorties scolaires et cours d'éducation physique organisé en dehors de l'école), les élèves du 2^{ème} et 3^{ème} degré font le déplacement entre leur domicile ou l'établissement et le lieu de rendez-vous par leurs propres moyens, sauf avis contraire des parents pour l'élève mineur, notifié à l'aide de ce document.

Dans ce dernier cas, l'élève effectuera les déplacements sous l'autorité d'un professeur et selon les consignes qui lui seront indiquées.

Par ailleurs, l'utilisation par un élève de son propre véhicule pour ce déplacement ainsi que le fait de prendre des passagers se fait sous l'entière responsabilité du conducteur et des passagers.

En aucun cas, la responsabilité de l'Institut Saint Vincent de Paul durant ces déplacements ne pourra être engagée.

Madame, Monsieur, parents ou responsables de

..... (nom, prénom), élève de (classe)

autorise mon enfant.. n'autorise pas mon enfant..

..à faire le déplacement entre son domicile ou l'établissement et le lieu de rendez-vous par ses propres moyens ou selon les directives du professeur. Les horaires de la première ou dernière heure de cours peuvent être adaptés en fonction du lieu de l'activité.

Signature

L'élève a pris connaissance de la demande de ses parents et s'engage à s'y conformer totalement.

Signature de l'élève